



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5344**<sup>e</sup> séance

Vendredi 13 janvier 2006, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Mahiga .....	(République-Unie de Tanzanie)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. Mayoral
	Chine .....	M. Wang Guangya
	Congo .....	M. Ikouebe
	Danemark .....	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique .....	M. Wolff
	Fédération de Russie .....	M. Denisov
	France .....	M. Duclos
	Ghana .....	Nana Effah-Apenteng
	Grèce .....	M. Vassilakis
	Japon .....	M. Kitaoka
	Pérou .....	M. De Rivero
	Qatar .....	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie .....	M. Burian

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/821)

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2005/825)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

**Rapport du Secrétaire général sur le Soudan**  
(S/2005/821)

**Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour** (S/2005/825)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Pronk à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Salim A. Salim, Envoyé spécial de l'Union africaine pour les pourparlers de paix intersoudanais au Darfour.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Salim à prendre place à la table du Conseil.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour, publié sous la cote S/2005/825. Les membres du Conseil sont également saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan, publié sous la cote S/2005/821.

Le Conseil entendra des exposés de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de la Mission des Nations Unies au Soudan, et de M. Salim A. Salim, Envoyé spécial de l'Union africaine pour les pourparlers de paix intersoudanais au Darfour.

Je donne à présent la parole à M. Pronk.

**M. Pronk** (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'offrir la possibilité de présenter au Conseil la situation actuelle au Soudan, notamment au Darfour.

Un an après sa signature à Nairobi, le 9 janvier 2005, l'Accord de paix global entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) reste ferme. Sa mise en œuvre, bien que lente, ne s'égaré pas et avance. Le décès tragique de John Garang, dirigeant du Sud, moins d'un mois après son investiture en tant que nouveau Vice-Président du Soudan, a été un revers majeur. Ce décès a suscité la consternation et entraîné des retards, mais aucune des deux parties n'y a vu une raison de s'écarter de l'Accord, qui représente l'héritage du défunt. Au contraire, les parties se rendent compte qu'elles ont besoin l'une de l'autre et qu'elles doivent aller de l'avant.

En l'espace d'un an, deux nouvelles constitutions ont été adoptées – l'une pour l'ensemble du Soudan et l'une pour le Sud-Soudan. Deux nouveaux Gouvernements ont été formés. Toutes les institutions qui devaient être créées en vertu de l'Accord de paix global ont été mises en place. Certaines se sont à peine réunies, tandis que d'autres sont confrontées à des différends politiques. Toutefois, l'esprit de l'Accord est bien vivace. Le redéploiement de l'armée soudanaise hors du Sud a débuté. L'objectif de redéploiement de 30 % en l'espace d'un an a plus ou moins été atteint. L'Organisation des Nations Unies a donné pour instruction aux forces des deux côtés de notifier tous leurs mouvements sept jours à l'avance, et jusqu'à présent il n'y a eu que des violations mineures de ces instructions.

La Commission militaire mixte du cessez-le-feu – la seule institution dirigée par l'ONU – est d'ailleurs l'institution créée par l'Accord qui connaît le plus de succès. Elle a commencé à se réunir peu après l'adoption par le Conseil de sécurité, en mars de l'année dernière, de la résolution 1590 (2005) qui chargeait la Mission des Nations Unies au Soudan

(MINUS) du suivi de l'Accord de paix global. Elle s'est réunie 15 fois et a pu parvenir à un consensus sur la plupart des questions relatives à l'interprétation et à la mise en œuvre des paragraphes de l'Accord relatifs au cessez-le-feu. Les pourparlers entre le SPLM et les autres groupes armés du Sud-Soudan avancent de façon très satisfaisante. Cela pourrait ouvrir la voie à l'intégration de tous les combattants, soit au sein de l'une des armées, soit dans la société civile.

Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire. Le processus de paix doit devenir plus rassembleur et inclure d'autres partis politiques, ainsi que la société civile. Les lois sur la sécurité doivent être mises en conformité avec la constitution. Le désarmement, la démobilisation, puis la réinsertion des combattants n'ont pas encore commencé. Le retour des personnes déplacées et des réfugiés a commencé, mais nous manquons de ressources pour appuyer ces retours. La réhabilitation et le développement de l'agriculture dans le Sud, ainsi que de son économie, de ses villes et villages, notamment les systèmes d'adduction d'eau et les infrastructures d'éducation et de santé, n'ont toujours pas commencé.

Les capacités du nouveau Gouvernement du Sud-Soudan restent limitées. Le désarmement, la démobilisation, la réinstallation, le rapatriement, la réinsertion et le renforcement des capacités – tout cela exige un plus grand appui financier international. Sans une telle aide, les attentes des populations du Sud seront déçues. C'est là un risque majeur.

La paix règne, en effet. Mais où sont les dividendes de la paix? Des conflits naissent de différends tribaux et aussi des conséquences du retour des habitants dans leurs villages. La MINUS, en réagissant rapidement et de façon intégrée, a pu désamorcer certains de ces conflits avec la coopération des autorités. Cependant, il y aura d'autres conflits. Nous sommes préoccupés par ce risque à Abyei, où les Missiriya et les Dinka Ngok présents sur le terrain ont appris à vivre ensemble, mais où les incertitudes quant au statut futur de la région continuent de poser une menace. Dans l'est, près de la frontière érythréenne, une confrontation pourrait voir le jour dès que le SPLM se retire vers le Sud comme il s'est engagé à le faire au titre de l'Accord de paix global.

Le Gouvernement et les mouvements rebelles de l'Est se sont mis d'accord pour mettre en route des pourparlers organisés par l'ONU au troisième trimestre

de l'année dernière, mais par la suite l'ONU a été tenue à l'écart. Les parties ont accepté la Libye comme médiateur, mais les pourparlers n'ont toujours pas commencé, bien que la date limite du 9 janvier pour le redéploiement soit passée. Ceci crée un vide qui pourrait éventuellement ouvrir la voie à un nouveau conflit armé, en violation de l'accord informel entre les deux parties, conclu sous l'égide de l'ONU au milieu de l'année dernière, de ne pas s'attaquer mutuellement.

Enfin, les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) basée en Ouganda contre des civils et le personnel humanitaire paralysent nos activités dans une partie considérable du Sud. La situation menace directement les retombées positives potentielles de la paix.

Ainsi donc, la population du sud n'est guère optimiste. Elle est aussi devenue méfiante. Nombreux sont ceux qui commencent à ne plus croire que le nord souhaite sincèrement donner au sud une chance de se développer une fois la paix conclue. Les parties à l'Accord de paix global ont convenu que 50 % des recettes pétrolières reviendraient au sud. Il n'y a cependant aucune transparence. Les autorités de Khartoum ont été peu disposées à répondre à toutes les questions relatives au pétrole. La population du sud est de moins en moins convaincue que cet élément essentiel de l'Accord sur le partage de la richesse deviendra réalité.

La communauté internationale et ses institutions – y compris tous les pays qui investissent et achètent au Soudan, et le Fonds monétaire international (FMI) qui exerce son mandat en vue d'évaluer l'état de la gouvernance économique et financière – ont un intérêt politique et économique à l'application intégrale et équitable de cet accord sur le pétrole. La prochaine réunion du Sudan Consortium en mars, sous la direction du FMI, sera une bonne occasion d'en discuter afin de régler la question et d'éviter que d'éventuelles divergences de vues aboutissent à de véritables litiges.

Face au cynisme du sud, le nord doute quelque peu que le MPLS veuille vraiment donner une chance à l'unité dans le cadre du référendum qui doit avoir lieu six ans après la conclusion de l'Accord de paix. Le mandat que le Conseil de sécurité a confié à la Mission consiste en partie à rallier les populations au principe de l'unité. Nous essayons de le faire en nous attachant en particulier à réduire la pauvreté et à soutenir la paix,

les droits des minorités, les droits de l'homme et les droits constitutionnels. Au référendum, les populations seront libres de choisir l'unité ou la séparation. Lorsque, six ans après la conclusion de l'Accord de paix, les populations seront moins pauvres, auront plus de droits et pourront vivre en paix dans l'ensemble d'un Soudan toujours uni, elles pourraient avoir envie de maintenir l'unité du pays, même avec deux systèmes.

Les dirigeants du MPLS seraient avisés d'indiquer qu'ils n'ont pas déjà décidé d'opter pour la séparation, quelle que soit l'évolution que connaîtra la situation au cours des cinq prochaines années. Le choix de l'unité doit bénéficier d'une chance véritable lorsque les populations exerceront leur droit de vote dans le cadre du référendum. Toutefois, le Gouvernement dans le nord doit tout faire pour rallier les populations à ce principe. Il peut le faire en assurant un partage équitable du pouvoir, des ressources et des revenus avec les populations du sud, relativement aux dépenses et aux investissements dans les domaines de l'eau, de l'éducation, de l'emploi, de l'agriculture, du logement et des soins de santé au bénéfice de tous ceux qui en sont privés depuis des décennies.

Une répartition inégale du pouvoir et de la richesse a également été l'une des causes de la guerre au Darfour. La paix ne règne toujours pas au Darfour. La paix est indivisible. La persistance de la violence, des massacres, des viols et des violations des droits de l'homme est non seulement une tragédie pour la population du Darfour, mais constitue également une violation des dispositions énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité, et aussi une menace à la durabilité de la paix dans le sud.

Le délai fixé à Abuja pour la conclusion d'un accord de paix sur la question du Darfour avant la fin de 2005 n'a pas été respecté. Les parties ont échoué. La date limite du 31 décembre est passée inaperçue. L'on ne peut s'empêcher d'avoir le sentiment que les parties ont perdu toute conscience de l'urgence de la situation et se moquent des échéances. Elles discutent mais ne parviennent à aucun résultat. M. Salim a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que les pourparlers tenus par les parties aboutissent à un accord, mais les parties se sont esquivées.

L'on se demande si les négociateurs se préoccupent vraiment du sort des 3 millions de

personnes touchées par la guerre, dont plus de 2 millions vivent dans des camps de personnes déplacées et de réfugiés. Grâce à l'aide internationale et à l'engagement des travailleurs humanitaires sur le terrain – qui méritent toute notre admiration – la malnutrition et la mortalité ont considérablement diminué. Ces progrès ne pourront cependant pas se maintenir dans un climat d'insécurité, lequel a pour effet de réduire de plus en plus l'accès des travailleurs humanitaires aux populations.

Nous devons tous réexaminer la stratégie à utiliser pour instaurer la paix au Darfour. Les parties, après avoir manqué l'échéance du 31 décembre, devront désormais s'engager à parvenir à un accord au cours de cette série – la septième – de pourparlers. Au début de cette septième série de pourparlers, elles avaient promis que ce serait les derniers et qu'ils s'achèveraient avant le 31 décembre 2005. Le moins qu'elles puissent faire désormais est de prolonger les délais. Les parties ne doivent pas attendre une huitième série de pourparlers, mais doivent parvenir à un accord pour le bien des populations qu'elles déclarent représenter.

Les parties qui négocient au Darfour pourraient tirer des leçons de la façon dont l'Accord de paix entre le nord et le sud a été conclu à Nairobi. La première chose qui a été faite à Nairobi a été de convenir d'un cessez-le-feu durable. Au Sud-Soudan, les hostilités ont cessé, non seulement sur le papier, mais aussi sur le terrain, ce qui a permis de poursuivre les négociations en vue d'une répartition équitable du pouvoir et de la richesse, élément central de l'Accord de paix global.

La même chose devrait se faire au Darfour. Ce n'est que lorsque les combats auront cessé que les parties, de concert avec ceux qui n'ont pas pris les armes et ont tout intérêt au développement de leur partie du Soudan – chefs tribaux, société civile, représentants des personnes déplacées, intellectuels et autres – seront en mesure de parvenir à un accord juste, participatif et durable sur la gouvernance, le pouvoir, la richesse, la terre, l'eau et le développement économique. Ceux qui n'ont pas pris les armes et ont assisté à l'échec des parties à Abuja doivent se voir accorder le droit de participer véritablement au dialogue Darfour-Darfour, qui devrait commencer bientôt.

Tout accord, que ce soit à Abuja ou à El Fasher, ne sera viable que si la communauté internationale aide

à garantir la sécurité. L'Union africaine a fait un travail admirable, mais la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) n'a pas reçu les ressources suffisantes et les moyens adéquats pour empêcher des attaques. Nous déplorons la mort de jeunes soldats africains partis au Darfour pour sauver la vie de civils innocents mais qui ont eux-mêmes été pris pour cibles.

La situation en matière de sécurité au Darfour est chaotique. Les auteurs des violences commises en 2003 et 2004 ont atteint leur objectif : de nombreuses régions ont été « nettoyées ». Ils peuvent traverser les campagnes en toute liberté. Des millions de villageois se trouvant dans des camps ont trop peur de partir. La terreur persiste. Une fois par mois au moins, des milices de 500 à 1 000 hommes, à dos de chameaux ou à cheval, attaquent des villages, tuant des dizaines de personnes et terrorisant les survivants, qui prennent alors la fuite.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, les villages d'Aro Sharow, de Tama et d'Abou Sorouj doivent être ajoutés à ceux de Tawila, Labado, Hamada et Khor Abache – qui ont tous été le théâtre d'atrocités, de terreurs, de massacres et de viols. Il n'est pas étonnant que les personnes déplacées et les réfugiés n'osent pas rentrer chez eux. Ils ne font plus confiance à personne et seules des garanties internationales telles que celles fournies par l'Union africaine peuvent être utiles.

La force nécessaire pour assurer de telles garanties devra être importante et beaucoup plus nombreuse que celle qui est présente actuellement. Elle ne devra pas être en alerte quelque part, mais en place sur le terrain et présente partout où les populations risquent d'être attaquées. Elle devra être solide, capable de se défendre, de détourner les attaques contre les civils et de désarmer les milices et les Janjaouid, qui auraient dû être désarmés par le Gouvernement. Mais cela n'a pas été fait, en dépit des exigences formulées dans les résolutions du Conseil de sécurité. La force devra rester suffisamment longtemps pour rétablir la confiance, c'est-à-dire au moins trois ou quatre ans après la signature d'un accord de paix. Son financement devra être garanti pour l'ensemble de cette période. Elle devra avoir un mandat large, en tout cas suffisamment large pour décourager toute tentation de ne pas respecter un tel accord. Elle devra faire partie intégrante d'une approche unifiée sur le Darfour, avec des composantes humanitaire, politique, de police, juridique, des droits de l'homme, de reconstruction et

de développement économique. Elle devra être étayée par des sanctions; des sanctions sur les déplacements de troupes qui ne respectent pas les accords signés; des sanctions sur les livraisons d'armes; et des sanctions contre ceux qui ont commis des atrocités, et en particulier ceux qui ont ordonné à d'autres d'en commettre, c'est-à-dire pas seulement les soldats, mais les commandants et les dirigeants politiques qui sont responsables du carnage de 2003 et 2004 et qui ont refusé de faire cesser les atrocités en 2005.

Beaucoup n'ont fait que servir en paroles la cause de la paix. Après trois années de tueries et d'épuration ethnique au Darfour, nous devons reconnaître que notre stratégie de paix a jusqu'à présent échoué. Nous nous sommes contentés de ramasser les morceaux et de les raccommoder en faisant trop peu, trop tard. La responsabilité dernière échoit évidemment aux auteurs de ces atrocités, mais nous devons faire davantage pour les arrêter, pour mettre un terme à l'impunité et pour offrir aux enfants du Darfour la possibilité d'un avenir à l'abri de la crainte.

Nous avons espéré que la paix serait une réalité à la fin de l'année. Avons-nous vraiment fait plus qu'espérer? L'espoir est une bonne chose, mais il a aussi ses limites.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pronk de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Salim.

**M. Salim** (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu exprimer mes remerciements à M. Augustine Mahiga, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie et Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, pour m'avoir convié à informer le Conseil des négociations qui se déroulent actuellement à Abuja, au Nigéria, pour mettre fin au conflit du Darfour.

C'est bon d'être de retour à New York et dans cette salle du Conseil de sécurité. Retrouvant mes souvenirs, je ne puis m'empêcher de penser au temps où, il y a eu ce mois-ci 30 ans, j'ai, en tant que Représentant permanent de mon pays auprès des Nations Unies, eu le privilège de présider aux délibérations du Conseil de sécurité. La coïncidence et le symbolisme de ma présence à New York, alors même qu'un compatriote distingué et plein de talent préside le Conseil, me font espérer que ces

circonstances fortuites conduiront au succès des délibérations de cet organe.

Je voudrais commencer mon exposé au Conseil sur l'état d'avancement des pourparlers de paix au Darfour en soulignant la détermination sans précédent de l'Union africaine de parvenir à une paix durable au Darfour grâce à un règlement négocié. En fait, je ne me rappelle aucune autre occasion, dans l'histoire tant de l'Organisation de l'Union africaine jadis que de l'Union africaine aujourd'hui, où un déploiement de l'ampleur de celui effectué au Darfour ait eu lieu sous les auspices de notre organisation continentale. Beaucoup ont accepté les appels à s'unir pour faciliter le processus, parce qu'ils sont sincèrement convaincus que les Africains devaient non seulement prendre la tête, avec l'appui actif et total de la communauté internationale, des efforts visant à mettre fin aux massacres gratuits du Darfour, mais aussi s'attaquer aux abus qui entachent notre conscience collective d'Africains, notamment après que les choses aient pris un tour si dramatique au Darfour.

Le Darfour représente donc un cas exemplaire et nouveau du rôle de chef de file que peut jouer l'Union africaine, en tant qu'organisation régionale, pour faire face à une urgence humanitaire complexe. La réponse africaine à la tragédie qui se déroule sous nos yeux au Darfour symbolise également notre détermination collective à réagir efficacement, plutôt qu'à adopter une attitude d'indifférence face aux problèmes de l'Afrique. Cette réaction correspond pleinement à la lettre et à l'esprit de l'Acte constitutif de l'Union africaine, ce qui explique tout à fait l'appui massif des Africains et de la communauté internationale dans son ensemble au processus d'Abuja et au Darfour lui-même. Je voudrais donc exprimer ma gratitude pour le solide appui que le Conseil et la communauté internationale tout entière ont accordé à ces initiatives africaines.

Nous en sommes à présent au septième cycle de pourparlers. J'ai accédé à mes fonctions actuelles lors du cinquième cycle, en juin de l'année dernière. À la fin de ce cycle, une déclaration de principes visant à mettre fin au conflit au Darfour a été adoptée. Cette avancée importante a ouvert la voie au lancement des négociations sur les questions de fond identifiées par les médiateurs. Nous avons alors, après ce cycle en juillet 2005, tous eu l'espoir que lorsque le sixième cycle de négociations commencerait en septembre 2005, des progrès seraient accomplis sur les questions

du partage des pouvoirs et du partage des richesses et sur les arrangements de sécurité. Ces attentes n'ont pas été comblées, puisque les pourparlers n'ont guère avancé en raison des divisions profondes au sein de l'opposition armée, à savoir le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Mouvement/Armée de libération du Soudan, où la menace d'éclatement était la plus sérieuse.

Le septième cycle de pourparlers se déroule de manière continue à Abuja depuis le 28 novembre 2005, suite à l'engagement déclaré des parties qu'il soit décisif et final. À part quelques brèves interruptions pour célébrer Noël et l'Aïd-Al-Adha, nous entendons veiller à ce que les parties demeurent totalement engagées jusqu'à ce qu'un accord global soit conclu sur toutes les questions majeures qui les séparent.

Avant la convocation du septième tour de pourparlers, des efforts concertés ont été déployés pour régler les questions de procédure qui avaient une incidence négative sur l'avancée des négociations. Ces problèmes portaient notamment sur la division des mouvements armés, en particulier au sein du Mouvement/Armée de libération du Soudan. Les divisions internes au niveau des dirigeants ont bien entendu entraîné des complications. J'ai le plaisir d'indiquer que, suite aux initiatives menées par l'Union africaine, les États-Unis, le Tchad, la Libye, l'Érythrée et les Nations Unies, le problème semble maîtrisé, du moins pour le moment. En conséquence, le Mouvement/Armée de libération du Soudan a été en mesure de participer aux négociations dans le cadre du cycle actuel en tant que mouvement unique, avec des positions communes qui se dessinent, et aux côtés du Mouvement pour la justice et l'égalité, sur de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour des négociations.

Nous exprimons à nouveau notre reconnaissance à tous ceux qui ont participé directement ou indirectement à ces initiatives constructives et à d'autres. Globalement, même si ces dispositions provoquent encore des tensions pour une délégation, la tâche de la Mission de médiation a été grandement facilitée puisque des négociations ont véritablement commencé dans le cadre de toutes les trois commissions, à savoir sur le partage du pouvoir, le partage des richesses et les mesures de sécurité. L'absence d'unité absolue dans les rangs des mouvements a amené les tenants de la ligne dure à

prendre en otage le processus, donnant ainsi lieu à des résultats très mitigés.

Pour ce qui est de la Commission du partage du pouvoir, des progrès importants ont été réalisés dans l'examen de son ordre du jour. Les négociations sont menées dans une atmosphère professionnelle et sereine. Les parties font preuve d'un haut degré de coopération tant entre elles qu'avec la Mission de médiation. Les discussions ont été facilitées du fait que la plupart des délégués sont des professionnels hautement qualifiés dans les domaines techniques pertinents. À ce jour, la Commission a examiné huit des 10 questions inscrites à son ordre du jour, et des accords ont été trouvés sur près de 90 % des questions.

Malheureusement, le niveau des progrès accomplis dans les deux autres Commissions – partage du pouvoir et mesures de sécurité – continue d'être lamentablement faible, et les discussions extrêmement difficiles.

S'agissant de la Commission du partage du pouvoir, l'écart entre les positions des parties continue de se creuser et leurs vues sont extrêmement divergentes, en particulier sur les questions suivantes.

En ce qui concerne le statut du Darfour, la question est de savoir si le Darfour devrait à présent devenir une région, comme l'ont exigé les mouvements, ou s'il faut maintenir le statu quo de trois États et faciliter un processus par lequel la population du Darfour pourra décider s'il souhaite une région par le biais d'un référendum ou par un autre mécanisme de consultation, tel que l'a formulé le Gouvernement. Bien que les mouvements et le Gouvernement acceptent la notion de référendum, la différence réside dans le fait que les mouvements appellent à la tenue d'un référendum après la création d'une région, alors que la position du Gouvernement est d'organiser un référendum pour décider si une région doit être créée.

Les autres questions sont, entre autres, la demande des mouvements tendant à ce que le poste de Deuxième Vice-Président leur soit confié; leur demande tendant à ce que les originaires du Darfour assurent le contrôle de la capitale de Khartoum, étant donné l'importante population originaire du Darfour dans cette ville; et leur demande tendant à ce que l'on revienne à la frontière du Darfour du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Parmi les autres questions relatives au partage du pouvoir qui demeurent non réglées, il y a le partage du

pouvoir au niveau national pendant la période intérimaire. Celles-ci ont trait à la question des nominations pour le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire ainsi qu'à la représentation des mouvements dans la fonction publique, l'armée, les forces de police et de sécurité et les institutions de transition telles que la Commission électorale, le bureau du recensement et les commissions d'application créées en vertu de l'Accord de paix global de Naivasha.

En ce qui concerne la Commission relative aux mesures de sécurité, les négociations sont, comme on s'y attendait, plus difficiles. La sécurité est au cœur des problèmes auxquels le Darfour est confronté. Outre la détérioration actuelle des conditions de sécurité sur le terrain au Darfour, d'autres problèmes tenaces ont compliqué les discussions sur les mesures de sécurité.

Il a même fallu plus de temps – plus d'un mois – aux parties pour s'entendre sur un ordre du jour en cinq points pour les négociations. Ce retard était dû en partie à la volonté déclarée des parties – essentiellement des mouvements – d'inscrire à l'ordre du jour de manière détaillée leurs positions et de négocier ces positions avec les médiateurs. Ces problèmes ont été aggravés par la profonde méfiance actuelle et historique des mouvements, qui est suscitée par le fait qu'ils ont le sentiment que le Gouvernement ne veut pas ou n'est pas en mesure de négocier en toute bonne foi ni même d'appliquer les accords conclus. De fait, les mouvements négocient, empris des pires craintes plutôt que des meilleurs espoirs. Au vu de cette situation et afin de gagner la confiance des parties, la Mission de médiation a dû agir avec patience et prudence. En outre, les parties se rabattent à présent sur les décisions du Conseil de sécurité et du Sommet de l'Union africaine pour énoncer clairement leurs positions ou pour mieux camper sur leurs positions, oubliant du fait que ces décisions visaient surtout à faciliter les négociations plutôt qu'à les compliquer.

À la faveur des échanges avec les parties, la Mission de médiation a été en mesure de cerner les problèmes majeurs qui devront être réglés avant que des dispositions réalistes en matière de sécurité ne puissent être décidées. Ils comprennent mais ne se limitent pas exclusivement aux questions suivantes.

Premièrement, il faut renforcer le cessez-le-feu humanitaire actuellement en place et dont les accords ne sont pas fidèlement appliqués par les parties, entraînant ainsi une grave détérioration des conditions

de sécurité sur le terrain au Darfour. A cet égard, il faudrait s'attaquer aux questions telles que la divulgation des informations concernant les forces, le report de leurs positions sur la carte, leur regroupement et leur redéploiement, la création d'une zone tampon pour l'aide humanitaire, des voies d'approvisionnement sûres pour les fournitures non militaires et le renforcement de la Commission du cessez-le-feu et de la Commission mixte.

Des négociations en vue d'un arrêt permanent des hostilités et d'un accord de cessez-le-feu global incluraient des questions telles que le désarmement des Janjaouid qui sont au centre de la controverse et d'autres milices tribales, ainsi que le statut des forces tant du Gouvernement que des mouvements, et les mesures de sécurité définitives pour le Darfour, y compris, à l'évidence, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

Au vu de ce qui précède, le bilan dressé par la médiation pourrait être résumé comme suit.

La façon dont les parties abordent les négociations sur les questions de fond laisse encore beaucoup à désirer. À ce jour, les négociations ont été caractérisées par une rigidité inacceptable pour ce qui est des positions défendues par les parties, la suspicion, l'absence de confiance même limitée et une méfiance profonde. En fait, dans bien des cas, on a pu constater des manœuvres dilatoires délibérées de la part des mouvements dans l'attente d'une évolution dramatique de la situation à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Les mouvements ne semblent pas considérer les négociations comme un cadre stratégique. Le champ de bataille demeure le cadre stratégique et les négociations sont une tactique. Cela ne signifie pas que les négociations sont sans valeur; cela signifie qu'elles ne revêtent pas une valeur suffisamment importante pour les mouvements. Tout au moins, c'est ce qu'il semble jusqu'ici pour certains des mouvements.

Les mouvements attendraient sans doute qu'un accord soit conclu par la Commission du partage du pouvoir avant de négocier véritablement les mesures de sécurité. Ce serait une position qui serait logiquement adoptée lors des négociations, puisqu'en général, la force militaire est un moyen de parvenir à des fins politiques et que la sécurité est une conséquence d'arrangements politiques.

Selon la médiation, il faudra encore des semaines avant que le processus du Darfour aboutisse. Les parties, tant le Gouvernement que les mouvements armés, doivent faire preuve de souplesse et d'une volonté de compromis pour qu'un règlement soit trouvé. Il faudra tenir compte de certaines des attentes et des exigences les plus excessives des parties, en particulier des mouvements, et les ramener à des positions plus réalistes.

La question de l'Accord de paix global de Naivasha et la place qu'il occupe dans le processus de paix du Darfour posent un problème unique en son genre. Chose intéressante, les mouvements ont fait preuve d'éclectisme dans leur façon d'aborder l'Accord. D'une part, ils refusent d'accepter sa valeur de référence pour régler les problèmes du Soudan, notamment le conflit au Darfour. D'autre part, ils veulent choisir les aspects de l'Accord qui leur accorderaient les mêmes arrangements que ceux qui avaient été garantis aux Sudistes, sans tenir compte des différences entre les deux situations.

Au vu de ce qui précède, il pourrait être souhaitable d'envisager les étapes suivantes comme marche à suivre pour imprimer un nouvel élan aux pourparlers de paix d'Abuja, caractérisés par une terrible lenteur.

Premièrement, tous les efforts possibles devraient être déployés pour assurer l'efficacité des mécanismes créés pour mettre en œuvre l'Accord de cessez-le-feu humanitaire, notamment la Commission de cessez-le-feu et la Commission mixte. Il conviendrait d'envisager de réorganiser et de revitaliser ces commissions en prévoyant des sanctions appropriées et crédibles pour les parties qui continueraient à violer les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu.

Deuxièmement, les parties devraient être conscientes que si elles continuent, par leur attitude, à retarder les progrès vers un règlement dans les pourparlers d'Abuja, le Conseil de sécurité les tiendrait pour responsables de la prolongation des souffrances des populations. Dans cette éventualité, la menace et l'imposition de sanctions soigneusement ciblées devraient être crédibles et évidentes et devraient bénéficier du ferme appui d'un Conseil de sécurité uni.

Troisièmement, le rôle joué par les pays voisins – en particulier le Tchad, la Libye et l'Érythrée – doit être reconnu et il faut les en féliciter. En même temps, il est absolument indispensable qu'il y ait une plus



grande cohésion, transparence et coordination entre les pays de la région qui facilitent le processus de paix et la médiation afin d'assurer cohésion, cohérence et progrès.

Quatrièmement, d'autres conditions extérieures doivent être renforcées et accélérées si l'on veut parvenir à un accord de paix au Darfour. L'état actuel des relations et la tension entre le Tchad et le Soudan est une préoccupation tout particulièrement urgente. Le rôle joué par le Tchad en tant que comédiateur des pourparlers est dans le meilleur intérêt du processus, comme l'ont démontré les initiatives et les contributions de ce pays. Cependant, il y a des raisons de craindre qu'une escalade de la crise au Tchad et de la crise entre le Tchad et le Soudan pourrait rendre tout règlement politique possible au conflit au Darfour extrêmement incertain, en particulier à court terme.

Cinquièmement, les partenaires internationaux impliqués dans le processus ont continué de jouer un rôle constructif et positif dans les négociations d'Abuja. Nous devrions nous en féliciter, les en louer et renforcer ce rôle. Cependant, aujourd'hui plus que jamais auparavant, la cohésion et la coordination accrue entre la médiation de l'Union africaine et les partenaires internationaux sont très souhaitables, car elles constituent un élément important et une condition de base pour des négociations couronnées de succès. Il est de la plus haute importance que les partenaires internationaux et l'Union africaine parlent d'une seule voix aux parties après s'être concertés. Comme nous l'a enseigné clairement l'expérience acquise au cours d'autres efforts de médiation, lorsque la communauté internationale parle d'une seule voix, les chances de succès s'en trouvent renforcées. Au contraire, lorsque des messages conflictuels sont envoyés aux parties, les possibilités de parvenir à un accord sont beaucoup plus incertaines. En outre, les partenaires doivent renforcer le niveau de leur représentation à Abuja et, partout où cela est possible, faciliter les visites de haut niveau de dirigeants politiques afin d'encourager les parties à parvenir à un accord rapidement.

Sixièmement, le financement des négociations demeure extrêmement précaire. Les processus de paix sont, par nature, des entreprises onéreuses. Bien que nous soyons sensibles aux contributions faites par certains pays pour appuyer les négociations d'Abuja, il est, de toute évidence, nécessaire d'accroître sensiblement le niveau actuel de financement des négociations afin de répondre aux besoins créés par la

prolongation de l'étape finale et de soulager l'Union africaine d'une contrainte majeure.

Septièmement, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) devrait, en priorité, être renforcée, appuyée et bien financée afin qu'elle puisse remplir son mandat selon les critères recommandés par la mission d'évaluation conjointe récente, qui a entrepris un examen complet du déploiement de la MUAS. Il est, à mon avis, essentiel que rien ne puisse saper l'action de la MUAS au Darfour au cours de son mandat. Cela est dans l'intérêt des efforts déployés pour mettre fin à ce triste conflit et dans l'intérêt à long terme des opérations futures d'appui à la paix de l'Union africaine. J'ai conscience qu'une contrainte importante pèse sur le financement : elle tient au sentiment – assez légitime – de ceux qui appuient financièrement l'opération qu'il est nécessaire que le fardeau financier soit davantage partagé. Mais je pense qu'il n'est pas impossible de trouver une manière de régler ce problème. Tout cela a d'autant plus de pertinence que l'Union africaine appuie en principe une transition de la MUAS à une opération des Nations Unies dans le cadre d'un partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.

L'Union africaine et ceux d'entre nous impliqués dans les efforts de médiation recherchent activement un règlement négocié au conflit au Darfour qui soit juste, démocratique, durable et en harmonie avec la lettre et l'esprit de l'Accord de paix global, en particulier avec ses dispositions les plus importantes, qui ont été négociées pour contribuer à stabiliser les processus de consolidation de la paix, de sécurité, d'unité, de cohésion et de bonne gouvernance dans toute la nation soudanaise. Sans aucun doute, ce sont ces mêmes attentes qui ont également motivé l'implication du Conseil et les décisions qu'il a prises, dont nous lui sommes très reconnaissants.

La médiation de l'Union africaine a la certitude qu'il est possible de parvenir à un règlement juste et durable du conflit au Darfour, mais qu'il est nécessaire de faire preuve d'un optimisme prudent du fait de l'activité des parties et de certains faits récents survenus au Darfour, aux environs et en dehors de celui-ci. Pour cette raison, je souhaite lancer au Conseil un appel vigoureux à demeurer activement engagé et à envoyer des signaux très forts de son appui au processus de paix d'Abuja afin qu'un accord global puisse être conclu au plus vite.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres

du Conseil à tenir de brèves consultations avant que nous ne réunissions une séance privée.

*La séance est levée à 11 h 5.*